



Note d'information #1

Novembre 2022

**Un an après la fin de leur formation professionnelle,
45,3 % des jeunes sortants de lycées professionnels
dans la région Grand-Est sont en emploi salarié
et 45,9 % poursuivent leurs études**

EN BREF

Dans la région Grand-Est, 45,3 % des jeunes sortis du système scolaire (sortants 2019 et 2020 cumulés, des lycées professionnels publics et privés) sont en emploi salarié dans une entreprise du secteur privé un an après la fin d'une formation de niveau CAP à BTS, soit 8,1 points de plus par rapport à leur situation à six mois.

Parmi eux, 40,3% ont souscrit un contrat à durée indéterminée (CDI), 36,0% un contrat à durée déterminée (CDD) et 16,3 % un contrat Intérimaire.

Toutes formations confondues, les garçons s'insèrent autant dans le marché du travail que leurs homologues féminins (respectivement 45,3 % et 45,2 %), mais ils sont moins nombreux à occuper un emploi à temps partiel. Quel que soit le niveau de formation, l'obtention du diplôme préparé augmente la probabilité de trouver un emploi. Le taux d'emploi des sortants des lycées public et privé sous contrat de la région Grand-Est est, en moyenne, plus élevé dans le secteur des services (46,0 %) que dans le secteur de la production (43,9 %) mais de nombreuses disparités existent selon le niveau, la spécialité de formation et les territoires.

Pour la troisième année consécutive, l'insertion professionnelle des élèves sortant d'une dernière année de formation professionnelle est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif Inserjeunes. Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active des élèves et des apprentis (enquêtes IVA/IPA), permet notamment de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

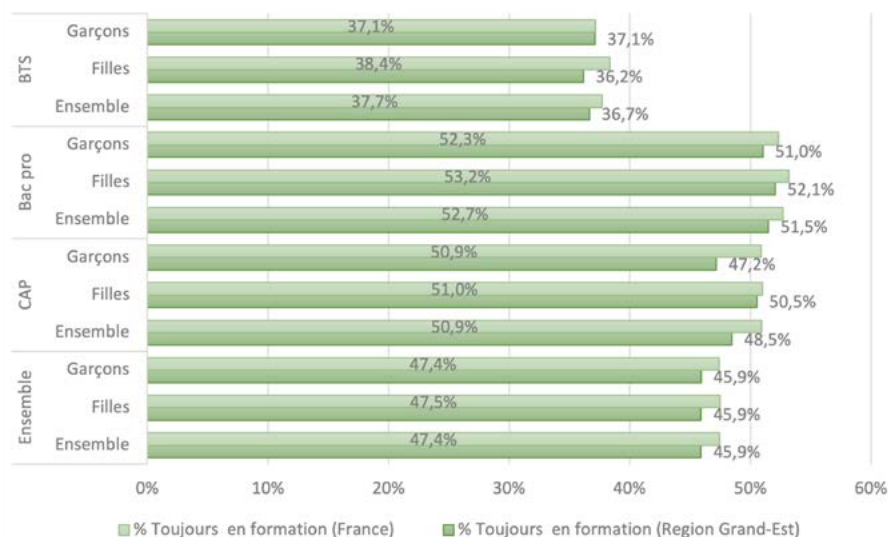
1. Près de 46 % des lycéens poursuivent leurs études après une dernière année d'un cycle professionnel

Dans la région Grand-Est, près d'un lycéen sur deux inscrits en dernière année d'un cycle de formation professionnelle reste en formation en France l'année suivante, qu'il redouble leur année, poursuive ses études dans une autre région ou s'oriente vers une nouvelle formation. Ils sont 45,9 % dans ce cas en cumulant les effectifs des lycéens des rentrées 2018 et 2019.

FIG.1 :
Taux de poursuite des études en fonction du sexe et du niveau de formation (%) aux rentrées 2018 et 2019

Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Lecture : 48,5 % des lycéens, de la région, inscrits en dernière année de CAP, rentrées 2018 et 2019 cumulées, poursuivent leurs études à la rentrée scolaire suivante.



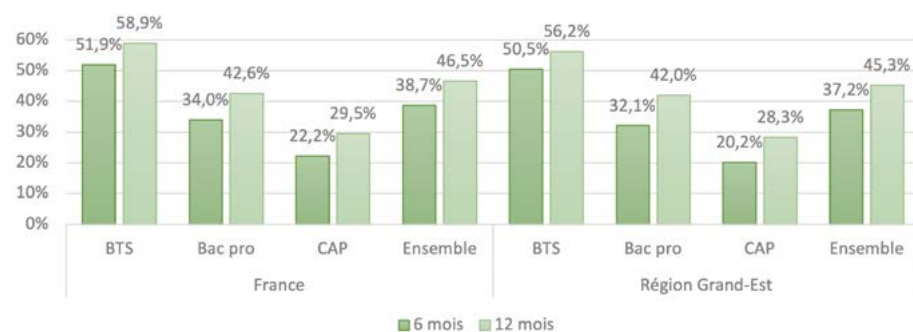
Cette proportion s'établit à 36,7 % pour les inscrits en dernière année de BTS, 48,5 % pour les inscrits en dernière année de CAP et 51,5 % pour ceux inscrits en terminale professionnelle (BAC pro). Tous niveaux de formation confondus, la part des lycéens de la région en poursuite d'études est inférieure à la moyenne nationale (- 1,5 point). Les garçons sont plus nombreux que les filles parmi les inscrits en dernière année d'études dans la région (55,2 % contre 44,8 % des filles) et on remarquera (cf. Fig.1) qu'à l'exception des BTS, les filles sont plus nombreuses à poursuivre leurs études que les garçons à la fin d'une formation professionnelle, ce qui est notamment dû aux spécialités choisies. L'écart le plus significatif est en CAP (50,5 % des filles contre 47,2 % des garçons) ; ce n'est pas le cas au niveau national (51,0 % contre 50,9 %).

2. Taux d'emploi des sortants des lycées de la région Grand-Est : progression de 8 points entre l'enquête réalisée à un an et celle réalisée à six mois

Parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de la région Grand-Est, 45,3 % ont trouvé un emploi salarié en France dans une entreprise du secteur privé un an après leur sortie de formation. Ce chiffre est en hausse de 8,1 points par rapport à leur situation à six mois (37,2 %), et est inférieur de 1,2 point par rapport à la moyenne nationale (46,5 %).

FIG. 2 :
Taux d'emploi en fonction du niveau de formation (%) aux rentrées 2018 et 2019

Note de lecture : dans la région, un an après leur sortie de formation, le taux d'emploi des sortants de niveau BTS s'élève à 56,2% contre 28,3% pour ceux ayant un niveau CAP. Ils étaient 58,9% et 29,5% dans ce cas au niveau national.



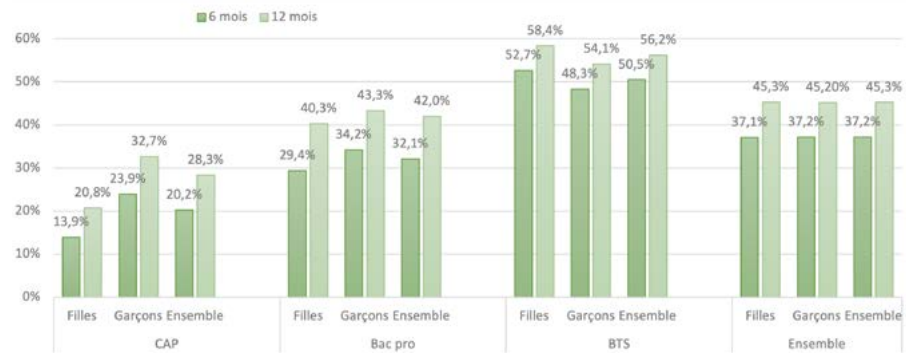
Les conditions d'insertion professionnelle des sortants des lycées professionnels dépendent sensiblement du niveau de formation. Plus le niveau est élevé, plus les chances de trouver un emploi salarié rapidement à la sortie de sa formation pro-fessionnelle sont importantes. Un an après leur sortie de formation des lycées pro-fessionnels de la région, 56,2 % des sortants de niveau BTS sont en emploi salarié en France dans le secteur privé contre 42,0 % pour ceux sortant avec le niveau BAC pro et 28,3 % pour les sortants de niveau CAP.

En six mois, le taux d'emploi des sortants de niveau BTS progresse de 6,0 points contre une progression de 10,0 points pour ceux sortant avec un niveau BAC pro et + 8,0 points pour les sortants de niveau CAP.

Au niveau des BTS, les filles s'insèrent mieux dans le monde du travail que les garçons. Dans la région, 58,4 % des filles de niveau BTS ont un emploi salarié en France dans le secteur privé, un an après leur sortie de formation, contre 54,1 % des garçons du même niveau. Elles étaient 52,7% dans ce cas six mois plus tôt (48,3 % pour les garçons). À l'inverse, les garçons s'insèrent mieux que les filles après un BAC pro ou un CAP : + 3,0 points en faveur des garçons sortant avec un niveau BAC pro et + 11,9 points pour ceux sortant avec un niveau CAP.

FIG. 3 :
Taux d'emploi en fonction de niveau de sortie et du sexe (%) aux rentrées 2018 et 2019

Note de lecture : Dans la région, tous niveaux de formation confondus, six mois après la fin de leur formation en lycée professionnel, 37,1% des garçons sont en emploi salarié en France dans une entreprise du secteur privé contre 37,2% des filles.



3. Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

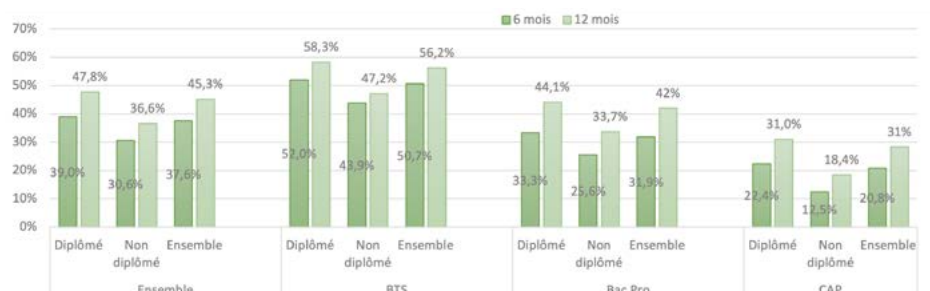
Tous niveaux de formation confondus, sur 100 sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée de la région Grand-Est et ne poursuivant pas d'études, 76 d'entre eux ont obtenu le diplôme préparé.

Dans la région, l'écart des taux d'emploi à un an selon ce critère est en moyenne de 11,4 points : 47,8 % des sortants diplômés sont en emploi salarié contre 36,4 % des jeunes sortis des lycées professionnels sans avoir obtenu le diplôme préparé. À six mois, l'écart s'établissait à 8,4 points, toujours en faveur des sortants ayant obtenu leur diplôme (39,0 % contre 30,6 %).

L'écart des taux d'emplois selon l'obtention du diplôme préparé se réduit pour les niveaux d'études les plus élevés : il est de 12,6 points à un an (respectivement, 9,9 points à six mois) en faveur des diplômés pour les sortants de niveau CAP contre respectivement 11,1 et 8,1 points pour les sortants de niveau en BTS et respectivement 10,5 et 7,7 points pour les sortants de niveau BAC pro. Toutefois, l'insertion des sortants d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme reste inférieure à celle des jeunes issus d'une formation de niveau BAC pro mais n'ayant pas réussi leur examen final (31,0 % contre 33,7 % à un an).

FIG. 4 :
Taux d'emploi en fonction du niveau de formation et de l'obtention ou non du diplôme préparé (%) aux rentrées 2018 et 2019

Note de lecture : Le taux d'emploi à un an des sortants de niveau BTS et ayant obtenu leur diplôme s'établit à 58,3% contre 47,2% pour ceux ne l'ayant pas obtenu. Ils étaient 52% et 43,9% six mois plus tôt.



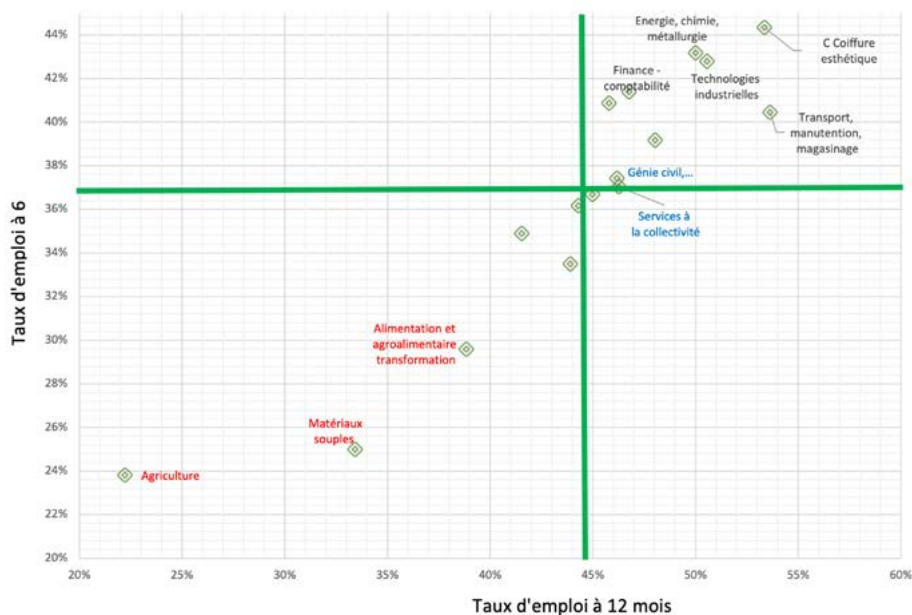
4. Des taux d'emploi différents selon la spécialité du diplôme préparé

Globalement, dans la région Grand-Est, les formations du domaine des services (63,4 % des sortants) mènent plus souvent à l'emploi que celles de la production. Les taux d'emploi s'établissent à 46,0 % pour les services et de 43,9 % pour la production. Ils sont respectivement 46,9 % et 45,9 % au niveau national.

De fortes disparités existent à l'intérieur même de ces grands regroupements selon le domaine et le groupe de spécialités et selon le diplôme préparé. Pour un jeune lycéen de la région sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 21,0 % dans les « Commerce et Vente » et « Hôtellerie, restauration, tourisme » à 43,6 % dans le domaine des « Transports, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau BAC professionnel, les formations de la « Coiffure-esthétique », « Transport, manutention, magasinage » ainsi que de l'« Hôtellerie-restauration-tourisme » offrent aussi de bons débouchés (plus de 50 % d'embauches) tandis qu'au sortir d'un BTS, les « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » mènent à un taux d'emploi de plus de 70 %.

FIG.5 :
Taux d'emploi en fonction du domaine de spécialités de formation (%) aux rentrées 2018 et 2019

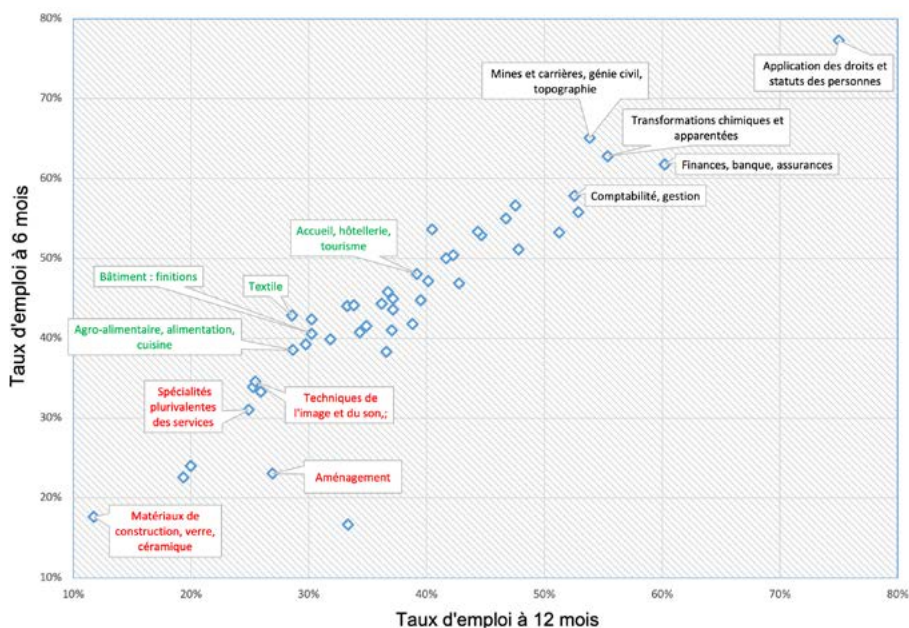
Note de lecture : pour chaque domaine de spécialité est croisé le taux d'insertion à un an et le taux d'insertion à six mois. Pour ces deux indicateurs, les domaines de spécialités qui insèrent le mieux les sortants (les taux d'insertion à six mois et un an sont supérieurs à la moyenne régionale) sont en « noir ». À l'inverse, ceux où l'insertion est moins favorable sont en « rouge ».



Dans la région Grand-Est, quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : « Commerce-vente » avec 20,6 % des sortants, « Services aux personnes (santé et social) » (12 %), « Finances, comptabilité » (11,7 %) ainsi que « Mécanique et structures métalliques » (10 %).

FIG.6 :
Taux d'emploi en fonction du groupe de spécialités de formation (%)

Lecture : pour chaque groupe de spécialité est croisé le taux d'insertion à douze et celui à six mois. Pour ces deux indicateurs, les groupes de spécialités qui insèrent le mieux les sortants (taux d'emploi à six mois et taux d'emploi à un an sont supérieurs à la moyenne régionale) sont en « noir ». À l'inverse, ceux où l'insertion est moins favorable sont en « rouge » (taux d'insertion à six mois et un an inférieur à la moyenne régionale).



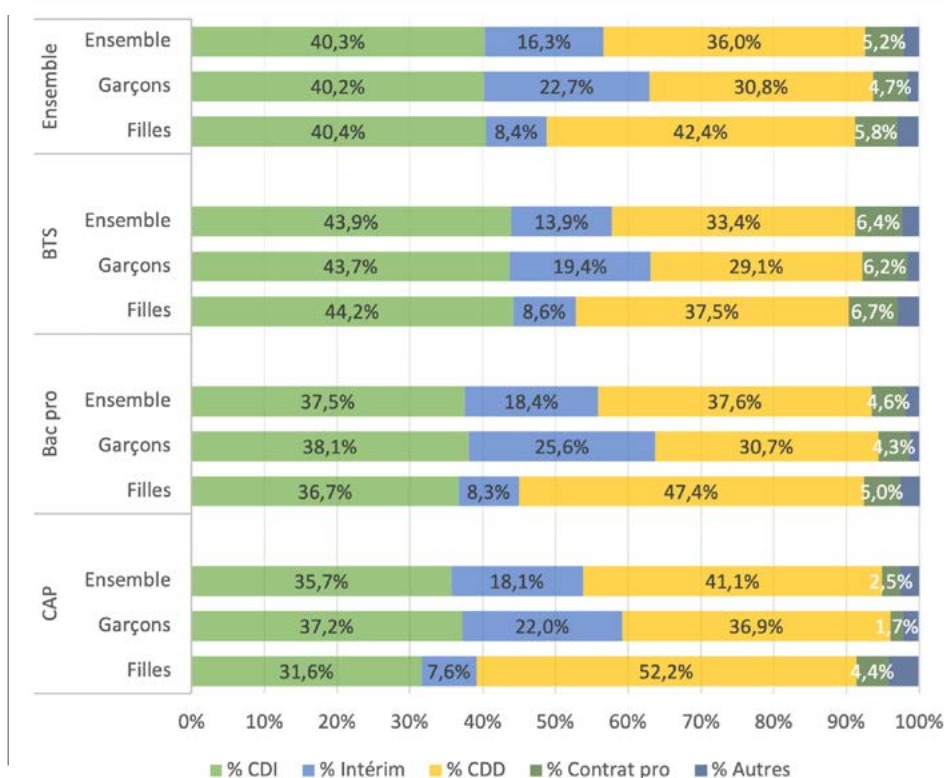
5. Un recours plus fréquent en CDD pour les filles et à l'intérim pour les garçons.

Tous les jeunes entrés en emploi salarié à la fin de leur formation n'obtiennent pas le même type de contrat d'embauche. Un an après leur sortie de formation, 40,3 % des entrants en emploi salarié ont souscrit un contrat à durée indéterminée (CDI) dans une entreprise du secteur privé. Par ailleurs, 36 % d'entre eux ont été recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) et 16,3 % en intérim.

Avec 40,2 % de garçons et 40,4 % des filles en CDI un an après la fin de leur formation en lycée professionnel, il n'existe pas de disparité entre les sexes pour ce type de contrat. À l'inverse, les CDD concernent davantage les filles ; elles sont 42,4 % dans ce cas contre 30,8 % des garçons. L'inverse s'observe pour l'Intérim : 22,7 % des garçons détiennent un contrat de ce type un an après la fin de leur formation contre 8,4 % des filles.

FIG.7 :
Types de contrats signés par les sortants des lycées en emploi un an après leur sortie d'études (%)

Note de lecture : un an après la fin de leurs études, 40,4% des filles occupent un poste en CDI contre 40,2% des garçons.



Parmi les garçons en emploi, 83,6 % d'entre eux occupent un emploi à temps plein contre seulement 66,9 % des filles. Cette différence est particulièrement forte pour les sortants de niveau CAP avec 31,2 points d'écart (81,9 % des garçons contre seulement 50,7 % des filles). Pour les sortants de niveau BAC pro cette différence est de 24,5 points (82,4 % des garçons et 57,9 % des filles). Elle est de moindre ampleur au niveau BTS avec un écart de 9,8 points (85,5 % contre 75,7 %).

Symétriquement, le temps partiel concerne beaucoup plus les filles que les garçons, et ce à tous les niveaux de formation et quelle que soit la date d'observation. Tous niveaux de formation confondus, la moyenne est de 33,1 % pour les filles contre 16,4 % pour les garçons. Comme pour l'observation réalisée six mois plus tôt, plus le niveau formation est élevé, moins les jeunes occupent un emploi salarié à temps partiel.

FIG. 8 :
Part des sortants des lycées travaillant à temps partiel en fonction du sexe et du niveau de sortie (%)

Lecture : 26,6% des lycéens de niveau CAP sortis du système scolaire et en emploi un an après la fin de leur formation occupent un emploi à temps partiel. Ils sont 23,2% parmi les sortants de niveau BTS et 31,1% pour les sortants de niveau BAC Pro.



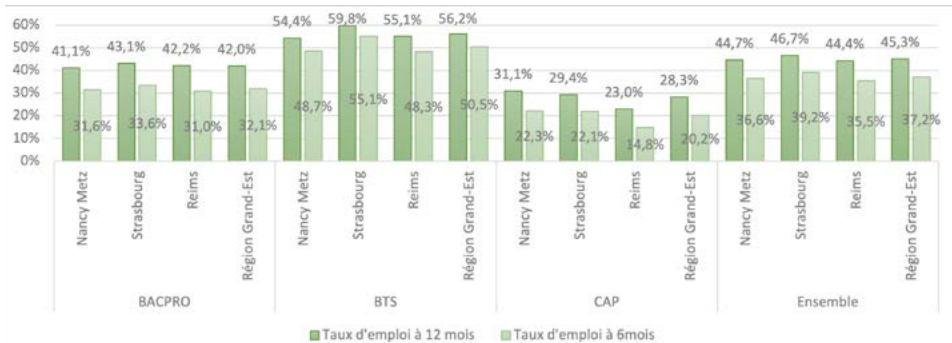
6. Des différences infra régionales en termes d'insertion des jeunes sortis des lycées professionnels de la région

Les conditions d'accès à l'emploi des jeunes sortis des formations professionnelles des lycées publics ou privés sous contrat de la région varient selon les territoires, que cela soit au niveau académique, départemental voire infra-départemental.

À elle seule, l'académie de Nancy-Metz rassemble 43,5 % des lycéens de la région Grand-Est sortant d'une formation professionnelle. Seuls 44,7 % d'entre eux sont en emploi dans le secteur privé, un an après avoir quitté le système scolaire de la région, contre 46,7 % pour l'académie de Strasbourg et 44,4 % pour l'académie de Reims.

FIG. 9 :
Taux d'emploi en fonction de niveau de formation et de l'académie de scolarisation (%)

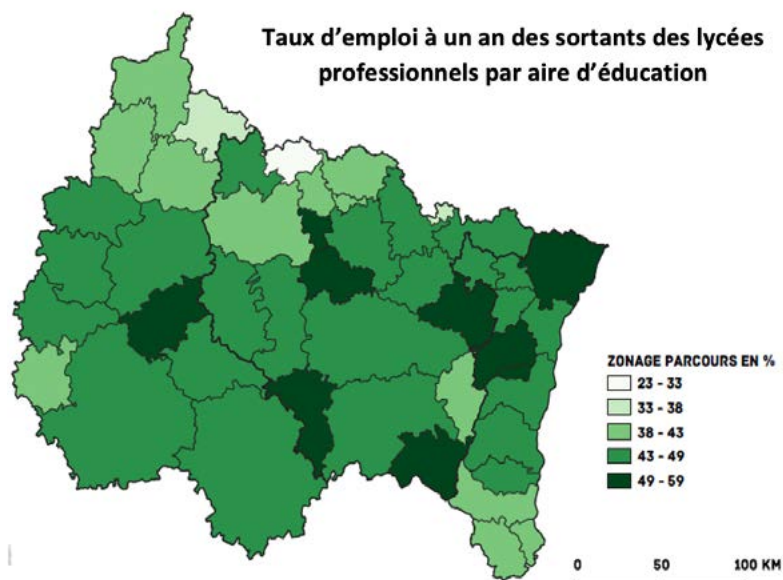
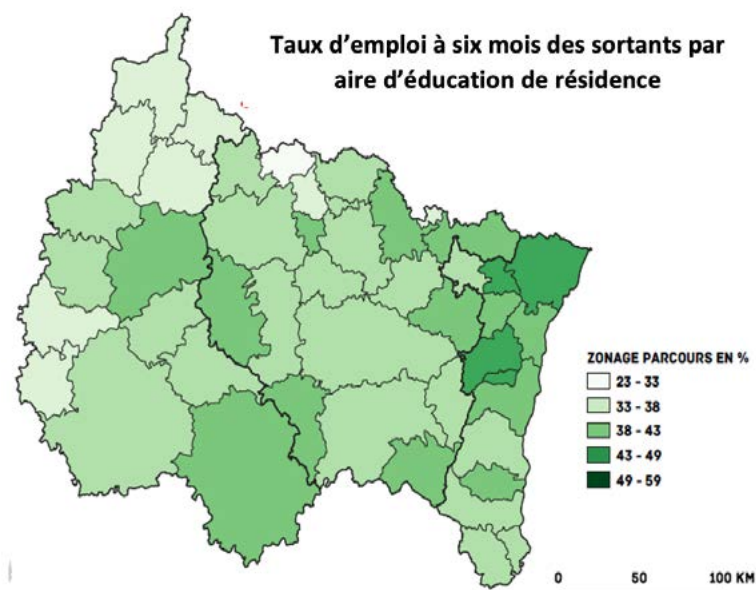
Note de lecture : Dans la région, un an après la fin de leurs études, 42,2% des sortants des lycées de l'académie de Reims de niveau BAC pro sont en emploi salarié en France dans le secteur privé. Ils sont 43,1% et 41,1% dans ce cas dans les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz.



Au sein de la région, ce sont les élèves de l'académie de Strasbourg au niveau du BTS qui s'insèrent le mieux dans l'emploi (59,8 %), suivis par ceux de l'académie de Reims (55,1 %). Avec un taux d'insertion de 31,1 % à un an, l'académie de Nancy-Metz affiche le meilleur taux d'insertion régional pour les sortants de niveau CAP.

FIG.10 :
Taux d'emploi en fonction des aires d'éducation (%)

Note de lecture : est représenté le taux d'emploi moyen des élèves résidant dans chaque aire d'éducation. Pour cet indicateur, les aires où les élèves s'insèrent le mieux sont colorées en « vert foncé ». À l'inverse, celles où l'insertion est moins favorable sont colorées en « vert très clair ».



Dans les départements de la région Grand-Est, l'insertion professionnelle est plus favorable pour les sortants des lycées professionnels des départements du Bas-Rhin (49,6 %), de la Haute-Marne (47,6 %) et des Vosges (47,4 %) et moins favorable dans les Ardennes (36,9 %).

L'insertion professionnelle des sortants des lycées de la région varie aussi selon les aires d'éducation. Les aires de Jarny, Sarrebourg, Barr, Neufchâteau et Haguenau présentent la meilleure insertion des sortants des lycées de la région un an après la fin des études.

À l'inverse, l'insertion professionnelle des sortants des lycées de la région s'avère plus difficile pour les jeunes issus des zones de Sedan (37,9 %), Forbach (37,6 %) et de Longwy (29,2 %).

Quelle que soit la zone d'éducation, les taux d'emploi de la région gagnent plus de 1,0 point entre six mois et un an après la sortie de formation. Plus finement, entre l'enquête réalisée à six mois et celle réalisée à un an, l'aire entourant la ville de Reims gagne 8,6 points, celle de Nancy 8,3 points, celle de Strasbourg 8 points et celle de Metz 7,3 points.

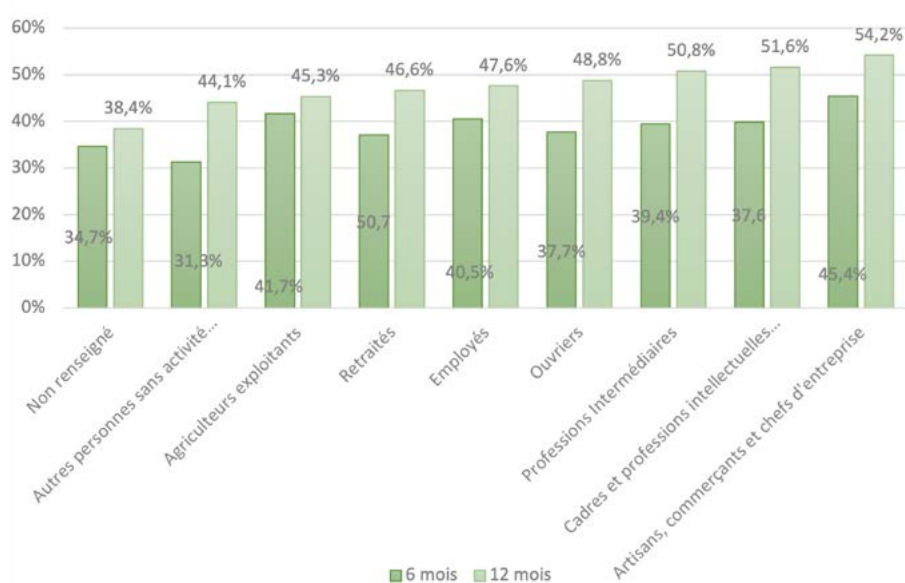
7. Une insertion professionnelle plus difficile lorsque le représentant légal n'a pas d'activité professionnelle

L'accès à l'emploi des sortants d'une formation professionnelle varie également selon le milieu social d'origine. Comme pour l'observation faite à six mois, un an après la fin de leur formation dans les lycées professionnels de la région le taux d'emploi des sortants dont le représentant légal est « artisan, commerçant ou chef d'entreprise » est supérieur à celui de l'ensemble des sortants (54,2 % contre 45,3 %). C'est également le cas des sortants dont le représentant légal est « cadre ou de profession intellectuelle supérieure » (51,6 %), « profession intermédiaire » (50,8 %), « ouvrier » (48,8 %) ou « employé » (47,6 %).

À l'inverse, le taux d'emploi est inférieur à la moyenne régionale lorsque le représentant légal des sortants est « sans activité professionnelle » (44,1 %). L'éloignement du marché du travail des parents rendrait donc plus difficile l'accès à l'emploi des jeunes lycéens (Insee. Publication no. 1660, juillet 2017, « comment recherche-t-on un emploi »).

FIG. 11 :
Taux d'emploi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal (%)

Note de lecture : À 6 mois, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est « artisan, commerçant ou chef d'entreprise » est supérieur à celui de l'ensemble des sortants (45,4% contre 45,3% pour l'ensemble des sortants) et la part des sortants dont le représentant légal est sans emploi s'établit à 31,3%.



Champ : Région Grand-Est. Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018-2019 et 2019-2020 cumulés.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives scolarité (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données emploi afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants:

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation ;

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage rompus avant leur terme. Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

En 2020, le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes IVA et IPA en 2020. Les taux d'emploi mesurés ne sont pas comparables directement et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie.

La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes.

En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs (jusqu'en 2021), la fonction publique, une partie des emplois agricoles (Titre emploi salarié agricole (TESA)), ainsi que les jeunes qui travailleraient à l'étranger.

Ce nouveau dispositif permet d'obtenir des indicateurs plus fins. Ces données sont accessibles via le portail InserJeunes :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Définitions

- Les sortants des formations professionnelles : sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.
 - Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et de sortants. l'effectif
- Type d'emploi : les emplois occupés par les sortants en emploi sont classés en cinq catégories :
 - CDI : contrats à durée indéterminée (y compris de chantier ou d'opération)
 - CDD : contrats à durée déterminée
 - Intérim : contrats de travail temporaire
 - Contrat de professionnalisation
 - Autres (ex: conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique)

Dans le cas de cumul de plusieurs contrats, un seul a été retenu (en priorité le CDI s'il y en a un, sinon le contrat le plus long).

Pour aller + loin

- 1 - Collin C., Marchal N. (2021) « six mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 62% des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21-07, février, DEPP.
- 2 - Collin C., Marchal N. (2021) « six mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41% des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21-06, février, DEPP.
- 3 - Jaspard, M.L. (2020) « L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2018 », note d'information, n° 20-28 ; septembre, DEPP.
- 4 - Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2020, juillet, « Chômage dans les régions » Insee, Dares.
- 5 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501601?sommaire=4504425> « La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Ren-dez-vous de Grenelle | 2ème trimestre 2018.
- 6 - Nzobounsana V. (2021) « six mois après leur sortie du système éducatif, 38,3% des lycéens professionnels de l'académie de Reims sont en emploi salarié », Statistiques et Perspectives, dossier, février, SPS-Rectorat de Reims
- 7 - Nzobounsana V. (2021) « six mois après leur sortie du système éducatif, 61% des apprentis de l'académie de Reims sont en emploi salarié », Statistiques et Perspectives, dossier, février, SPS-Rectorat de Reims
- 8 - Barth J. (2021) « Insertion professionnelle des lycéens de la voie professionnelle six mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou en 2019 », notes de la DEPP, n°40, février, académie de Strasbourg
- 9 - Barth J. (2021) « Insertion professionnelle des apprentis six mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou en 2019 », notes de la DEPP, n° 41, février, académie de Strasbourg